

Présentation des résultats de l'INDEX Egalité

Hommes/Femmes 2021

Comité Régional du Tourisme CRT



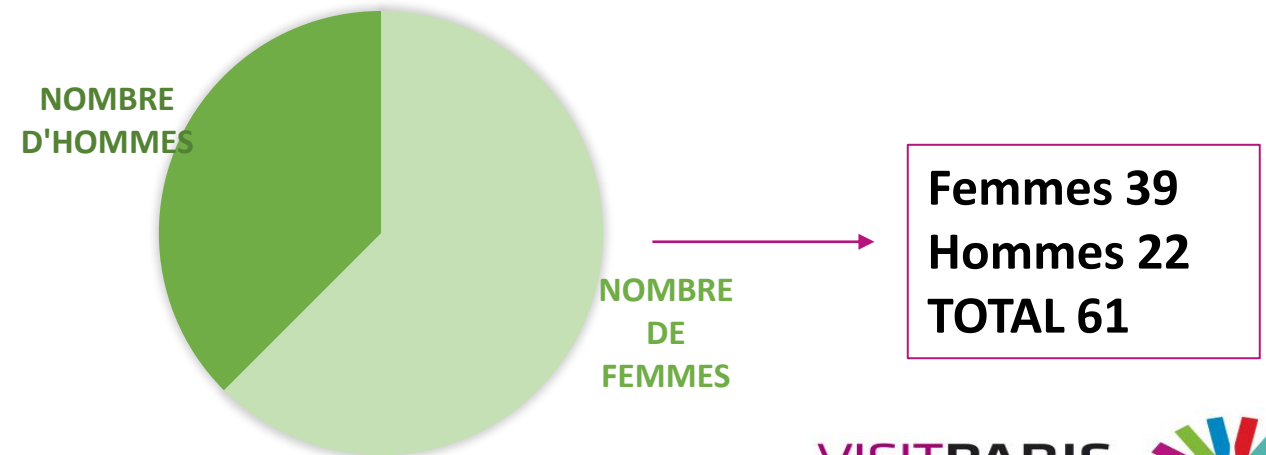
Indication des effectifs

Ingénieurs et Cadres	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	0	0
30 à 39 ans	3	2
40 à 49 ans	11	7
50 ans et plus	10	9
TOTAL	25	18

Techniciens et Agents de Maîtrise	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	2	1
30 à 39 ans	3	0
40 à 49 ans	5	1
50 ans et plus	4	0
TOTAL	14	2

Employés	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	0	1
30 à 39 ans	1	1
40 à 49 ans	0	0
50 ans et plus	0	0
TOTAL	1	1

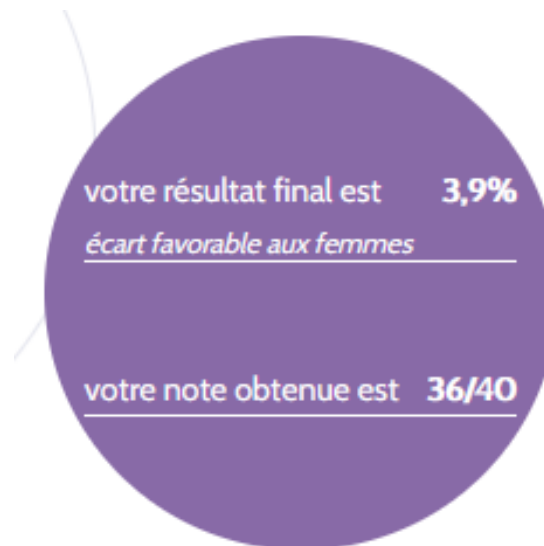
EFFECTIFS



Indicateurs écarts de rémunération (niveau Cadre)



Niveau Cadre	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes	
40 à 49 ans	43 400	45 215
50 ans et plus	58 246	52 084



Résultat :

Écart favorable aux femmes avec un taux de **3,7 %**

Le CRT obtient une note de **36/40**



Indicateur écart de taux d'augmentation

Le nombre de femmes et d'hommes ayant été augmentés durant la période du
01/01/2021 au 31/12/2021 :

FEMMES	HOMMES
2	2



Résultat :

Écart favorable aux hommes
Le résultat en pourcentage est de 0,9% (35/35)



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

0 Salariées



Nombre de personnes en congé maternité pendant les augmentations salariales dans l'entreprise.

0 Salariées



Nombre de salariées qui ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité.



Résultat :

Indicateur non calculable



Indicateur nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunération

Nombre (entier) de femmes parmi les 10 plus hauts salaires	4
Nombre (entier) d'hommes parmi les 10 plus hauts salaires	6



vosre résultat final est **4**
les hommes sont sur-représentés

vosre note obtenue est **10/10**

***Pour obtenir 10 points, 4 ou 5 salariés du sexe sous représenté doit être présent dans le top 10**

DECLARATION

INDICATEURS	NOTE OBTENUE PAR LE CRT
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	36/40
Ecart de taux d'augmentation	35/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non calculable
Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunération	10/10

Index égalité femmes-hommes



Votre résultat total est **95/100**.

81 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.



RÉCAPITULATIF

Année	2021
Période	01/01/2021 au 31/12/2021
Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES	50 à 250
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index	61

INDEX ÉGALITE FEMMES/HOMMES

Le CRT obtient 95 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

